

Guide de construction du budget - ISI

Qu'est-il possible de financer avec la subvention ISI ?

- Toutes les dépenses sont éligibles à la subvention. Seules trois règles sont à prendre obligatoirement en compte lors de la construction de votre budget :
 - La méthode de calcul et d'intégration des valorisations (cf. ci-dessous).
 - La méthode de calcul des valorisations du personnel permanent (cf. ci-dessous).
 - La méthode de calcul de l'amortissement des biens durables (cf. ci-dessous).
- Ainsi, l'ISI pourra prendre en charge l'ensemble des frais afférant à la réalisation de l'action (matériel, déplacement, repas, hébergement...) et à la rémunération des personnels salariés mobilisés en France et à l'étranger au pro-rata du temps dédié au projet (selon la méthode de calcul décrite plus bas).
- La subvention pourra servir à financer des activités en France et/ou à l'étranger, sans restriction particulière. Cependant, un projet réalisé avec un pays partenaire doit avant tout permettre la rencontre dans une logique de réciprocité et non servir à financer des activités uniquement dans l'un des deux pays, sans temps d'échanges ni de débats.

Comment intégrer et calculer les valorisations dans le budget ?

- Les valorisations en nature (salles, véhicules...) et le personnel bénévole ne sont pas financés dans le cadre de l'ISI. Ainsi, ces dépenses valorisées sont à comptabiliser au sein de l'espace « valorisations » du budget.
- Le personnel permanent valorisé est pris en charge par la subvention ISI et doit être saisi au sein de la ligne dédiée de l'espace « dépenses prévues ». Ces dépenses seront comptabilisées au sein du budget total « hors valorisation ».

Méthode de calcul - Personnel permanent valorisé :

- Ces valorisations sont à calculer au pro-rata du nombre de jours consacrés à la préparation de l'action, à sa réalisation, ainsi qu'au temps dédié à d'éventuelles actions de restitutions.
- Le calcul devra être détaillé au sein de la colonne « détail de calcul » de votre budget.
- Exemple : 6 jours de préparation + 4 jours de réalisation + 1 jour de restitution = 11 jours de travail dédiés à l'action ISI, à raison de 6h par jour dédié. Le salaire de l'encadrante est de 14€ net de l'heure. Ainsi, le total sera : de 14/h x 6h/jour x 11 jours = 924€ de valorisation.

Comment calculer le budget total du projet et le montant de la subvention ?

- Le budget total est égal à l'ensemble des dépenses, hors valorisation en nature et du bénévolat. Les valorisations des ressources humaines salariées peuvent être intégrées.
- La subvention maximale possible représente 70% maximum de ce budget total. Ex : $5600€ \times 0,7 = 3920 €$. L'association ne pourra demander une subvention supérieure à 3920 €.

Comment intégrer l'achat de matériel fixe (ordinateur, projecteur...) au sein du budget ?

- Par la notion de « biens fixes » est concerné l'ensemble du matériel dont la durée de vie dépasse celle du projet et qui sera conservé par une des parties prenantes après la réalisation de ce dernier.
- L'ISI prend en charge l'amortissement du matériel durable/fixe acheté dans le cadre du projet. Veuillez calculer l'amortissement du matériel acheté, au pro-rata de la durée du projet.

Poste Fonjep-ECSI :

Les titulaires de postes Fonjep-ECSI peuvent être intégrés au sein de la ligne personnel permanent valorisé. Nous invitons cependant les porteurs à préciser, à titre indicatif au sein du narratif du budget et dans la colonne « détail de calcul » budget, que l'encadrement du projet est assuré par un titulaire.

Comment compléter le narratif du budget ?

Le narratif doit être obligatoirement complété. Celui-ci doit permettre une meilleure compréhension du budget en précisant les méthodes de calcul et l'objet plus précis des différents postes de dépenses. Un bon narratif de budget permet de démontrer la solidité de votre projet et la cohérence entre les activités annoncées au sein de votre dossier narratif et le budget correspondant.